

Direction Générale des Douanes



NOTE D'INFORMATION N° 253 DGD/DRC DU 23 SEP 2015

(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Application de la circulaire
n°1728/MPMB/DGD du 06/09/2015

Réf. : Note d'information n° 213/DGD
du 24/09/2015

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers que, dans le cadre de l'application de la circulaire susvisée, relative aux mesures de défiscalisation des matériels informatiques, le code additionnel 740 créé dans le SYDAM World à cet effet, est étendu à la **mise à la consommation en suite d'entrepôt de stockage.**

J'attache du prix au strict respect de la présente et toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

Ampliations :

- Premier Ministre
- MPMB/CAB
- MCAPPME
- Min. Industrie
- Syndicat des Transitaires
- FNISCI
- Webb Fontaine
- SICTA
- CI Logistique
- Toutes Direction Douanes

**P. LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES
P. LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT**

